**Chapitre 3 : Classifications des entreprises :**

Les critères les plus utilisés pour classer les entreprises sont :

-la taille

-l’activité

-la branche

-le statut juridique

1. classification par la taille : il s’agit de définir quelle taille choisir ?

Les critères concernant la taille sont différents :

1. la taille des facteurs de production : il s’agit du nombre de personnes employées et le montant du capital social
2. de l’importance de l’activité : il s’agit du volume de production ou du chiffre d’affaires ;
3. de la rentabilité : valeur ajoutée, excédent brut d’exploitation, bénéfice.

Le critère de taille le plus utilisé reste celui de la taille des effectifs : on distingue habituellement 5 catégories :

- les très petites entreprises (TPE) : 1 à 9 salariés

- les petites entreprises (PE) : 10 à 49 salariés

- les entreprises moyennes (ME) : 50 à 499 salariés

- les grandes entreprises (GE) : 500 à 999 salariés

- les très grandes entreprises (TGE) : + de 1000 salariés.

Les PME (petites et moyennes entreprises) sont donc composées de 1 à 499 salariés. les grandes entreprises sont celles qui dépassent les 500 employés.

2. classification par secteur d’activité :

le secteur est un ensemble d’entreprises exerçant une même activité principale. on distingue généralement trois secteurs d’activité :

1. le secteur primaire : ce secteur regroupe toutes les entreprises dont la production a un rapport avec la nature : production de matières premières : agriculture, pêche, etc.
2. le secteur secondaire : ce sont des entreprises de transformation : industrie, travaux publics, bâtiments, etc.
3. le secteur tertiaire : c’est le secteur des services, comme : les transports, l’enseignement, la distribution, les banques, la santé, etc.
4. on parle de plus en plus d’un secteur quaternaire qui est composé d’entreprises qui évoluent dans des activités de communications de haute technologie (informatique, télématique, électronique, etc.).

3. classification par branche d’activité :

La branche est un ensemble d’entreprises ou d’éléments d’entreprises produisant le même type de biens.

4. classification par statut juridique : on distingue généralement :

**Les entreprises publiques :** ce sont les entreprises dont le capital est exclusivement détenu par l’état. Dont la propriété appartient à l’état.

**Les entreprises semi-publiques ou mixtes :** ce sont des société d’économie mixte dont une partie du capital est détenue par l’état.

**Les entreprises privées :** ce sont des entreprises dont le capital est détenu par des personnes privées (des particuliers).

Les entreprises privées peuvent être sujettes à des risques limités ou illimités. elles sont généralement partagées en trois (3) grandes catégories :

-sociétés de personnes : entreprises individuelles, SNC ;

-les sociétés de capitaux : SPA ou SA

- les sociétés hybrides : SARL, EURL.

**- les principales entreprises encourant un risque illimité**

On peut trouver :

**- les entreprises individuelles (EI) :** ce type d’entreprises ne nécessite ni statut ni capital social. Sa constitution est facile. elle présente toutefois des risques importants dans la mesure où il n’ya pas de séparation entre les biens de l’entreprise et ceux de son propriétaire. ce genre d’entreprises sont assujetties à l’impôt sur le revenu global (IRG).

**- société en nom collectif (SNC) :** il s’agit d’une société de personnes qui sont solidairement responsables. le capital apporté par les associés est partagé en parts sociales. Ce type de société présente aussi une responsabilité illimité et solidaire des associés.

**- les principales entreprises encourant un risque limité :**

**- la société à responsabilité limitée (SARL) :** c’est une forme juridique très répandue. Il s’agit d’une entreprise où les associés ont une responsabilité limitée à leurs apports. Il ya donc séparation entre les biens appartenant à l’entreprise et ceux appartenant aux associés. Il s’agit d’une société qui peut se constituer facilement et qui souvent adoptée comme statut de démarrage.

**- l’entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) :** c’est une variante de la SARL crée par une seule personne. Il ya là aussi séparation entre les biens appartenant à l’entreprise et ceux appartenant au propriétaire.

**- la société anonyme (SA) :** c’estunesociété de capitaux au sein de laquelle se regroupent des associés qui apportent chacun une partie du capital de la société. A noter qu’il peut exister des organisations relevant du service public qui sont considérées comme des entreprises (EPIC) car elles produisent des biens ou des services qu’elles vendent à leurs clients.